



STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE DES PORTS DE PLAISANCE

Derrière ce choix de s'investir dans la gestion environnementale, une série d'initiatives pour certaines uniques en France, et l'implication de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV), concessionnaire des ports de la rade, dans le tout premier contrat de baie (2003-2009) dont la finalité est une reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques par des actions de **préservation, d'entretien et de mise en valeur de l'écosystème du littoral**.

Soucieuse de contribuer au développement des activités économiques, touristiques et sociales en lien avec la mer mais consciente de l'impact généré par l'activité portuaire, la CCIV a décidé de concrétiser ses efforts en initiant en 2011 dans le Var **la démarche « Ports Propres »** qui vise à encourager toutes les opérations qui concourent à la préservation et l'amélioration de la qualité de son environnement, pour **un objectif zéro**

impact.

[>> Consulter le Politique environnementale 2019 des Ports Rade de Toulon](#)



Actions conduites sur les Ports de plaisance :

- >> [Gestion environnementale des ports de plaisance, Certificat "Ports Propres"](#)
- >> [Gestion des déchets](#)
- >> [Biodiversité](#)
- >> [Education et sensibilisation des plaisanciers et du jeune public](#)

En complément

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ [Environnement : nos actions phares en 2018](#)
- ▶ [Engagements RSE des Ports Rade de Toulon](#)
- ▶ [World Cleanup Day 2019](#)

ENVIRONNEMENT : NOS ACTIONS PHARE

[> EN SAVOIR PLUS](#)